

REGLEMENT TERRITORIAL DE SURF



Les nouveautés de l'année 2022 – 2023 sont écrites en rouge.

PARTICIPATION / QUALIFICATIONS

Championnat INDIVIDUEL :

- Les élèves qui participent à la compétition territoriale sont qualifiés à partir des championnats départementaux dans la limite des quotas départementaux.
- En cas de quotas non utilisés par un comité, la CSR se réserve le droit de les reporter sur d'autres comités.
- En cas de forfait un repêchage est proposé au 1^{er} compétiteur non qualifié du classement départemental.

Championnat EQUIPE :

- Les équipes qui participent à la compétition régionale sont qualifiées à partir des championnats départementaux dans la limite des quotas établis.
- Les 3 catégories sont : **Benjamins – Minimes – Lycée.**
- Une équipe est composée de 3 shortboarders.
- Une équipe **PEUT** être mixte.
- Les remplacements au sein d'une équipe sont autorisés. Lorsqu'ils sont connus à l'avance, ils doivent simplement être signalés auprès de l'UGSEL Bretagne au plus tard la veille de la compétition.

CATEGORIES D'ÂGE et CLASSEMENTS

Championnat INDIVIDUEL :

- 1) Benjamins.
- 2) Minimes Filles.
- 3) Cadettes / Juniors Filles.
- 4) Benjamins.
- 5) Minimes Gars.
- 6) Cadets / Juniors Gars.

Championnat EQUIPE :

- 1) Benjamins / Benjamins.
- 2) Minimes Filles et Gars.
- 3) Cadettes / Cadets / Juniors Filles et Gars.

PROTOCOLE DE COMPETITION

Le site de la compétition se trouve entre les drapeaux.

Plusieurs podiums de juges sont installés pour permettre le déroulement de plusieurs séries en même temps.

Championnat INDIVIDUEL :

☞ Chaque série de compétition dure 12 – 15 ou 20 minutes et comporte 4 – 5 ou 6 surfeurs.

⚡ Déroulement d'une série :

- Panneau vert¹ + 1 coup de sifflet = début de série.
- Panneau rouge = reste 5 minutes avant la fin de série et les surfeurs de la série suivante rentrent dans l'eau.
- Panneau qui tombe + 2 coups de sifflet = fin de série.

⚡ Chaque surfeur peut prendre 12 vagues dans sa série mais seules **ses 2 meilleures vagues sont comptabilisées.**

⚡ Chaque vague est évaluée sur 10 points.

⚡ En cas d'interférence (refus de priorité par un compétiteur envers un autre), le surfeur en faute doit être pénalisé et sa deuxième meilleure vague est divisée par 2 (il est ainsi comptabilisé sur 1,5 vague au lieu de 2 vagues).

⚡ En cas d'égalité, les surfeurs sont départagés sur N-1 (meilleure vague sur les 2 notées), puis N+1 (2 vagues notées + la 3^{ème} vague).

⚡ Les 2 premiers de chaque série, voire le meilleur 3^{ème} des séries, passent au tour suivant. Les autres compétiteurs peuvent juger.

Championnat EQUIPE :

⚡ Un ordre de passage est imposé.

⚡ La meilleure vague de la ou d'une surfeuse compte x 1,5.

⚡ Chaque série de compétition dure 35 – 40 ou 45 minutes.

⚡ Chaque vague est évaluée sur 10 points.

⚡ Chaque surfeur peut prendre 5 vagues maximum dans sa série mais seules ses 2 meilleures vagues sont comptabilisées.

⚡ Chaque équipe doit rester dans son box lors du déroulement de la série.

⚡ **Pénalités** : En cas de dépassement du temps, du nombre de vagues non respecté, d'interférence (refus de priorité par un compétiteur envers un autre) et non-respect du box, une pénalité de 3 points par faute commise sera appliquée sur le total de l'équipe.

⚡ Selon les catégories et les conditions, le jury peut adapter ce règlement. La monotypie peut être utilisée (même planche type longboard de longueur 7'-8' ou 9') pour tout le monde.

⚡ Le total des points d'une équipe se calcule par l'addition des 2 meilleures vagues de chaque surfeur avec application, si nécessaire, de la règle féminine.

⚡ En cas d'égalité, les équipes sont départagées sur N-1 (4 meilleures vagues sur les 8 notées), puis N+1 (8 vagues notées + les 3^{èmes} /4^{èmes} /5^{èmes} vagues).

MOYENS HUMAINS - JUGEMENT

⚡ **Chef-juge** : 1 ou 2 adultes qui harmonisent les notes posées par les élèves.

⚡ **Juges comptables** : 1 ou 2 adultes qui reportent les résultats des feuilles de juges.

⚡ **Juges** : l'ensemble des élèves formés lors des rencontres départementales peuvent être amenés à juger.

⚡ **Secrétariat – buvette** : adultes de l'établissement organisateur.

ugselbretagnesurfugselbretagnesurfugselbretagnesurf

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>
Ugsel nationale – Site : <http://www.ugsel.org>

¹Ou système de mât en 2 pièces.